

La mutualisation entre acteurs publics au service de la population iséroise

Les prestations T.I.P.

La prestation d'édition et de mise sous pli des factures T.I.P.

Le SITPI, Syndicat Intercommunal pour les Télécommunications et les Prestations Informatiques, propose à ses collectivités adhérentes un service complet autour de la facturation à la population, en particulier les services suivants :

- Edition des factures d'eau avec T.I.P.
- Mise sous pli, affranchissement et envoi aux usagers.

Fort de cette expérience, le SITPI a étendu la prestation d'édition, de mise sous plis et d'affranchissement à toutes les activités facturées aux usagers : factures à la population (petite enfance, restauration scolaire...), les factures d'ordures ménagères et bien sûr les factures d'eau, quelque soit l'application utilisée.

Pourquoi proposer une prestation :

Une expertise mise au service des collectivités n'ayant pas les moyens ou les ressources pour le réaliser en interne.

Un savoir faire permettant d'aboutir en 2 mois en moyenne contre 1 an pour une collectivité qui travaille seule.

La mutualisation de services, pour un coût compétitif, l'objectif n'étant pas de réaliser un profit, mais d'atteindre l'équilibre.

Description de la prestation complète :

- Edition sur papier homologué par le Centre d'Encaissement de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) avec possibilité recto/verso,
- Respect de la charte nationale de gestion des recettes des collectivités,
- Fourniture des enveloppes retour TIP et des supports papier quittances,
- Mise sous pli avec possibilité de joindre plusieurs documents.
- Compostage :
 - tarif le plus économique en fonction du nombre,
 - possibilité de mettre la flamme de la collectivité, un texte de 32 caractères.
- Livraison au Centre des Finances Publiques, en mairie ou à la Poste,
- Suivi du projet :
 - interlocuteur privilégié avec les partenaires publics, (Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme, Centre d'Encaissement de la DGFIP),
- Bilan qualité sur le suivi du projet.

SITPI

L'informatique
territoriale

FACTURE T.I.P.
(Titre Interbancaire
de Paiement)

> Edition,
mise sous pli
affranchissement

- Eau
- Population
- Ordures Ménagères
- Assainissement

> *Un savoir faire à
votre service*



Présentation

La prestation	2
Tests et production	2
Edition, mise sous pli Affranchissement	3
Livraison	3
Le SITPI	4
L'équipe « Prestation »	4
Les Tarifs (Fiche intérieure)	

Ils nous ont fait confiance :

Communautés de Communes

Beaurepaire
6 759 factures

Monestier de Clermont
4 379 factures

Massif du Vercors
12 500 factures

Balçon Sud Chartreuse
1 327 factures

Communes

Saint-Egrève
12 000 factures

Proveysieux
200 factures

Le Sappey
500 factures

Quaix en Chartreuse
500 factures

Fontaine
20 980 factures

Le Pont-de-Claix
7 950

St-Martin-d'Hères
30 380 factures

Près de 100 000 factures par an

Le SITPI accompagne la collectivité ou l'EPCI durant toutes les étapes d'homologation et de validation

La prestation T.I.P. : c'est d'abord une convention entre acteurs publics

Chaque prestation fait l'objet d'une convention entre le SITPI et l'EPCI ou la collectivité concernée :

La convention reprend en détail l'ensemble des éléments contractuels :

- Le périmètre : définition des produits visés par le dispositif de paiement par T.I.P.
- Les volumes et le phasage : nombre de factures, tranches de livraison,
- Le planning prévisionnel de livraison.
- Les tarifs selon l'étendue de la prestation :
Avec ou sans affranchissement,
Possibilité de flamme personnalisée.

Elle est signée par le SITPI et l'EPCI ou la collectivité.

Les tests et la production des factures

La prestation se déroule en 2 grandes phases, la phase de tests et la production des factures proprement dites.

La phase de tests :

Les déclarations :

- Demander l'attribution d'un numéro national émetteur auprès de la Banque de France et par le Centre des Finances Publiques,
- Remplir la fiche de renseignements pour la DGFIP par la collectivité ou l'EPCI.

Les tests :

- Respect des normes de présentation,
- Tests d'édition,
- Transmission à la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) d'un fichier dématérialisé (ROLMRE) de tests et d'un échantillon de factures,
- Contrôle de la DDFIP.

Pré-validation :

- Juridique,
- Technique,
- Informatique.

Homologation par le centre d'Encaissement de la DGFIP :

Autorisation pour passage en production,
Signature de la convention entre le centre d'encaissement de la DGFIP et l'ordonnateur.

La phase de production :

- Génération et transmission du fichier d'édition au SITPI par la collectivité ou l'EPCI,
- Edition/Façonnage/affranchissement selon la convention,
- Livraison des factures TIP,
- Intégration fichier retour.

Edition, Mise sous pli, Affranchissement

Le SITPI dispose d'un équipement mutualisé performant pour réaliser les éditions de masse, la mise sous pli et l'affranchissement avec des tarifs qui prennent en compte la mutualisation.

Il est possible de mettre sous pli plusieurs documents d'accompagnement en plus de la facture.

L'affranchissement est personnalisable avec la flamme de la collectivité et/ou un texte de 32 caractères.

Machine à mettre sous pli



L'une des deux imprimantes de production



La Mutualisation :
une répartition des coûts pour un
service public performant

La livraison

Le syndicat peut livrer les enveloppes contenant les factures dans l'ensemble du département de l'Isère.

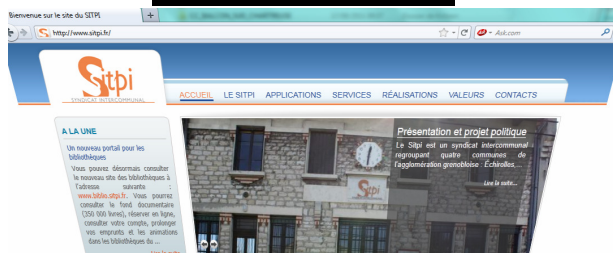
Si la prestation comprend l'affranchissement, les enveloppes sont déposées au service central de la poste pour être adressées directement à l'utilisateur.

Le SITPI a mis en place également une procédure de gestion des NPAI (N'habite Pas à l'Adresse Indiquée)

Véhicule de livraison



Retrouvez le SITPI
<http://www.sitpi.fr>



Le Syndicat Intercommunal pour la Télématic et les Prestations Informatiques (Sitpi), créé en 1974, regroupe aujourd'hui quatre communes

de l'agglomération Grenobloise :

Echirolles (36 045 habitants), Fontaine (23 297 habitants), Le Pont-de-Claix (11 612 habitants) et Saint-Martin-d'Hères (35 857 habitants).

Le Sitpi et les services informatiques des communes travaillent en étroite collaboration.

Le syndicat gère l'ensemble des applicatifs mis en commun par les quatre communes : la gestion financière, la gestion des ressources humaines, la facturation de l'eau potable, les élections les bibliothèques, la gestion des délibérations, le socle de dématérialisation et les outils décisionnels.

Il construit, entretient et maintient toute l'infrastructure du réseau intercommunal et du système technique nécessaire à l'accès aux applications.

SITPI

L'informatique territoriale

Sitpi

SYNDICAT INTERCOMMUNAL

48 Avenue Jean Jaurès
BP 66
38602 Fontaine Cedex

Téléphone : 04 76 98 90 00

Messagerie : contact@sitpi.fr

L'équipe en charge des prestations

Chef de Projet :

Philippe Argento

- Coordonne l'ensemble de l'activité
- Met au point le modèle d'impression
- Assure la validation par le centre d'Encaissement

Philippe Argento

Géraldine Guérin

Joseph Calabro

Alain Davoine

Secrétariat :

Géraldine Guérin

Editions et contrôle

Alain Davoine

Mise sous pli, affranchissement, livraison :

Joseph Calabro



Pour tout renseignement, contacter M. Philippe Argento, 04 76 98 90 00

Messagerie : contact@sitpi.fr